

**COMMUNE DE TREMERY**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 AVRIL 2019**

**1 FINANCES**

**FIN - SUB/11-2019 – FINANCES – SUBVENTION ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE 2018/2019**

Après avoir pris connaissance des demandes de financements exprimées par l'école intercommunale de musique et danse,

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire, à l'unanimité,

↳ décide d'attribuer les subventions suivantes pour la saison 2018-2019 :

- fonctionnement : 1 236 x 20.6438 % = 255.16 €
- investissement : 1 194 x 20.6438 % = 246.49 €
- surcoût convention : 56 296 x 20.6438 % = 11 621.63 €

soit un total de 12 123.28 €

↳ donne pouvoir au maire d'ordonnancer les dépenses correspondantes.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.

**FIN - SUB/12-2019 – FINANCES – SUBVENTION ORCHESTRE D'HARMONIE 2018/2019**

Après avoir pris connaissance des financements sollicités par l'orchestre d'harmonie,

Le conseil municipal, à l'unanimité

↳ décide d'allouer la subvention suivante pour la saison 2018-2019 :

↳ fonctionnement : 10 671.11 x 15.7234 % = 1 677.86 €

↳ donne pouvoir au maire d'ordonnancer les dépenses correspondantes.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.

**FIN - BUD/13-2019 – BUDGET PRIMITIF 2019**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2019 présenté par le maire et s'élevant à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	Dépenses :	6 499 041 €
	Recettes :	6 499 041 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	Dépenses :	4 682 125 €
	Recettes :	4 682 125 €

**2 – INVESTISSEMENT**

**INV – ACQIM/02-2019– ECHANGE DE TERRAIN – RUE DES BLEUETS**

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prendre une nouvelle délibération sur l'échange de terrain prévu entre la commune et un riverain de la rue des bleuets (délibération n° INV-ACQUIM/01-2019 du 04 mars 2019) afin d'en préciser le contenu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ↳ APPROUVE les modifications apportées à la délibération initiale n° INV – ACQIM/01-2019
- ↳ CONSTATE la désaffectation de la partie du domaine public d'une superficie de 119 m<sup>2</sup> ;
- ↳ APPROUVE le déclassement du domaine public de cette partie destinée à être échangée ;
- ↳ APPROUVE l'échange de terrains sans soulte à intervenir entre la Commune et un riverain de la rue des bleuets;
- ↳ AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**INV – ACQIM/03-2019–ACQUISITION D'UN BIEN PAR VOIE DE PREEMPTION**

Le Maire présente au conseil municipal sa décision de préempter un terrain situé rue des jardins.

Il expose ensuite les problèmes récurrents liés au stationnement sur ce secteur du village motivant sa volonté d'acquérir ce terrain par voie de préemption afin de réaliser un parking parfaitement intégré au tissu urbain existant. Ce dernier permettra de réduire significativement les nombreux stationnements gênants et hors emplacements dédiés qui s'avèrent être dangereux pour la circulation piétonne et automobile.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ↵ Confirme l'acquisition par voie de préemption d'un bien situé rue des jardins à TREMERY
- ↵ précise que :
  - un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la décision de préempter,
  - le règlement de la vente interviendra dans les 4 mois, à compter de la notification de la décision de préempter,
  - les frais engagés par l'acquéreur, inhérents à l'acquisition (arpentage, notaire), seront pris en charge par la commune de TREMERY,
  - le maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

### **3 - CONSEIL MUNICIPAL**

#### **RAPPORT DELEGUES ET COMMISSIONS**

- ↵ Communauté de Communes
  - Conseil communautaire du 28/03/19
  - Commission déchets ménagers du 14/03/19
  - Commission finances du 20/03/19
- ↵ 23 mars : nettoyage de printemps (400 Kg ramassés sur TREMERY)
- ↵ 29 mars : collecte au profit des restaurants du Cœur
- ↵ Commission des fêtes
  - A venir en mai : fête des Mères
  - feu d'artifice du 13 juillet à Ennery
- ↵ ecole primaire : conseil du 11 mars
- ↵ ecole mat : conseil du 12 mars

### **4 - INFORMATIONS DU MAIRE**

- ↵ rapport des observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la CCRM
- ↵ **DPU non exercé sur immeubles**
  - Rue Denis Papin (section 4 N° 168/32)